DEPARTEMENT
DU CALVADOS

République Française
Conseil Municipal de LANTHEUIL

Nombre de membres en exercice : 14 **Présents :** 13 **Votants :** 13	**Séance du jeudi 06 septembre 2012** L'an deux mille douze et le six septembre l'assemblée régulièrement convoqué le 31 août 2012, s'est réuni sous la présidence de Gérard LEU, Maire. **Sont présents :** Gérard LEU, Joël MARIE, Frédéric BEAU, Daniel RICHARD, Valérie PANKAR, Dominique MARIN, Stéphane LE GUENNEC, Murielle BOULAIS, Thierry LEPAGE, Guy DELAMOTTE, Claire PITEL, Luc FRANCOIS, Jean-Claude MARIE **Représentés :** Éric LORILLU **Excusés :** - **Absents :** - **Secrétaire de séance :** Frédéric BEAU

DELIBERATIONS :

1° Aménagement de la traversée du Hameau de Pierrepont :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet définitif des travaux d'aménagement de la Route Départementale n° 22 dans l'agglomération du hameau de Pierrepont. Monsieur le Maire rappelle que ce projet a deux objectifs principaux :
- Réduire la vitesse des véhicules traversant l'agglomération,
- Sécuriser les déplacements des piétons, notamment des enfants, par la création de trottoirs et de passages "piétons" sécurisés.

En outre, des aménagements paysagers seront réalisés pour permettre l'insertion de ce projet qui se situe dans le périmètre d'un monument historique et d'un site classé.
Après les différentes études menées en collaboration avec le Cabinet TECAM, Monsieur le Maire Propose au Conseil Municipal d'arrêter le projet définitif qui se décompose de la façon suivante :
Travaux à la charge de la Commune de Lantheuil : 339 015,30 € H.T. / 405 462,30 € T.T.C.
- 1ère tranche : 165 513,10 € H.T / 197 953,67 € T.T.C.
- 2ème tranche : 173 502,20 € H.T. /207 508,63 € T.T.C

Travaux à la charge du Conseil Général du Calvados : 144 839,50 € H.T. / 173 228,04 € T.T.C.
- 1ère tranche : 74 462,00 € H.T. / 89 056,55 € T.T.C.
- 2ème tranche : 70 377,50 € H.T. / 84 171,49 € T.T.C

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par douze voix pour et une abstention, décide :

1° D'arrêter le projet définitif d'aménagement de la traversée de Pierrepont présenté par Monsieur le Maire,

2° De charger Monsieur le Maire de transmettre les documents relatifs à ce projet aux services du Conseil Général afin d'obtenir leur accord sur la réalisation des travaux,

3° De solliciter de la part du Conseil Général du Calvados une subvention au titre des amendes de police, ce projet visant à des aménagements de sécurité.

4° De solliciter de la part du Conseil Général du Calvados une subvention au titre des bordures de trottoir,

5° S'engage à financer sur le budget de la Commune les travaux relevant de sa compétence, à entretenir ultérieurement à ses frais les trottoirs, bordures et caniveaux, regards et conduites d'assainissement et à garantir le Département contre toute réclamation éventuelle des propriétaires et riverains du fait de l'exécution des travaux.

2° Marché de voirie 2012 : Autorisation à signer le marché.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a fait inscrire au budget principal les crédits nécessaires à la réfection des voiries et trottoirs des rues de l'Église, de la Salle des Fêtes et des Courts Sillons ainsi que des trottoirs des rues Fleuries et Arago.

Monsieur le Maire expose que, suite à la consultation lancée le 05 juillet 2012, la Commission d'appel d'offres a procédé à l'ouverture des plis et à l'analyse des offres. En fonction des critères énoncés par le règlement de consultation, l'offre économiquement la plus avantageuse est celle proposée par l'Entreprise LETELLIER d'un montant 79 500,00 € hors taxes, soit 95 082,00 € toutes taxes comprises.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (quatorze voix pour) :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché "Programme de Voirie 2012" avec l'entreprise LETELLIER ainsi que tout autre document nécessaire à son exécution

3° Création d'un bassin d'assainissement pluvial Rue Fleurie : Autorisation à signer le marché.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de création d'un bassin d'assainissement pluvial dans la rue Fleurie au niveau de la Chapelle des Valettes. Ce bassin permettra de recueillir les eaux pluviales ruisselant depuis le haut du bassin versant de la plaine de Creully à Amblie ainsi que les eaux provenant des surfaces imperméabilisées.
Monsieur le Maire expose que, suite à la consultation lancée le 05 juillet 2012, la Commission d'appel d'offres a procédé à l'ouverture des plis et à l'analyse des offres. En fonction des critères énoncés par le règlement de consultation, l'offre économiquement la plus avantageuse est celle proposée par l'Entreprise MARTRAGNY TP d'un montant de 20 128,00 € hors taxes, soit 24 073,09 € toutes taxes comprises.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (quatorze voix pour) :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché "Création d'un bassin d'infiltration rue Fleurie " avec l'entreprise MARTRAGNY TP ainsi que tout autre document nécessaire à son exécution.

4° Budget Communal : Décicion Modificative n°1

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à prendre la décision modificative budgétaire suivante sur l'exercice 2012 du budget principal de la Commune :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES			
Diminutions	Budgétisé	D.M.	BP + DM
6068-3 : Fournitures pour travaux en régie – Mairie	3 000,00 €	-2 000,00 €	1 000,00 €
6068-4 : Fournitures pour travaux en régie – Eglises	4 000,00 €	-3 000,00 €	1 000,00 €
611 : Contrats de prestation de services	3 000,00 €	-2 500,00 €	500,00 €
61523 : Entretien voirie et réseaux	2 500,00 €	-2 000,00 €	500,00 €
TOTAL DIMINUTIONS DEPENSES	12 500,00 €	-9 500,00 €	3 000,00 €
Augmentations	Budgétisé	D.M.	BP + DM
023 : Virement en section d'investissement	158 507,00 €	9 500,00 €	168 007,00 €
TOTAL AUGMENTATIONS DEPENSES	158 507,00 €	9 500,00 €	168 007,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES			
Diminutions	Budgétisé	D.M.	BP + DM
1325 : Subventions d'équipement	20 900,00 €	-17 300,00 €	3 600,00 €
TOTAL DIMINUTIONS DEPENSES	30 400,00 €	-17 300,00 €	3 600,00 €
Augmentations	Budgétisé	D.M.	BP + DM
2315-1 : Immobilisations en cours	102 000,00 €	26 800,00 €	128 800,00 €
TOTAL AUGMENTATIONS DEPENSES	102 000,00 €	26 800,00 €	128 800,00

			€
RECETTES	9 500,00 €		
Augmentations	Budgétisé	D.M.	BP + DM
021 : Virement de la section de fonctionnement	158 507,00 €	9 500,00 €	168 007,00 €
TOTAL AUGMENTATIONS RECETTES	158 507,00 €	9 500,00 €	168 007,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal , à l'unanimité (quatorze voix pour), décide de prendre la décision modificative budgétaire proposée par Monsieur le Maire.

5° Attribution d'indemnités de consil et de budget du Trésorier Communal pour le deuxième semestre 2012 :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le décompte des indemnités de conseil et de budget proposé par le Trésorier Communal au titre du second semestre 2012. Le montant total des indemnités s'élève à 171,22 € brut.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (quatorze voix pour), d'attribuer les indemnités de conseil et de budget pour un montant brut de 171,22 € brut au Trésorier Communal.

6° Libéralité au profit de la Commune de Lantheuil :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à la dissolution de l'association syndicale des copropriétaires du lotissement "Les Valettes", trois membres de cette association ont émis le souhait de reverser leur quote-part (75,00 €) du solde des fonds de l'association à la Commune de Lantheuil, soit 225,00 € au total.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (quatorze voix pour) :

- D'accepter la libéralité des anciens membres de l'association syndicale des copropriétaires du lotissement "Les Valettes" s'élevant à 225,00 €,
- D'imputer cette recette sur l'article 7713 "Libéralités reçues".

7° Dénomination des rues du lotissement "Le Domaine de Manneville"

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Monsieur le Maire expose au Conseil Municpal que pour faciliter les démarches auprès des différentes administrations et autres services publics des acquéreurs des parcelles de terrain sur le lotissement "Le Domaine de Manneville", il convient de procéder à la dénomination des voies nouvelles.
D'autre part, Monsieur le Maire propose, que dans un intérêt culturel et communal, les voies nouvelles portent des noms en relation avec des éléments historiques ou géographiques de la Commune.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (quatorze voix pour) :

- Adopte la dénomination des voies du Lotissement "Le Domaine de Manneville" de la façon suivante :
  - Rue Jacques Turgot (desservant le lots n° 1 à 17),
  - Rue de Manneville (desservant les lots n° 18 et 19 et 21 à 25),
  - Rue du Jardin Orange (desservant les lots n° 20 et 26 à 29),
  - Rue Belle Fontaine (desseravant les lots n° 30 et 31).
- Charge Monsieur le maire de communiquer cette information aux différents services publics et adminsitrations, notamment la Poste.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.